

# Appel à projets

« Innovation et modernisation des centres nautiques »

Tourisme - Loisirs



l'esprit grand ouvert



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**

# Appel à projets

Centres nautiques



## Filière nautique

**Le Schéma Régional de l'Économie et de l'Emploi Durable (SREED)**, dans son chapitre complémentaire Tourisme voté par l'assemblée régionale le 21 octobre 2011, a inscrit dans ses priorités l'accompagnement, de manière innovante, des entreprises et territoires touristiques face aux mutations de l'économie touristique.

Les activités nautiques sont fortement présentes en région des Pays de la Loire, avec de nombreuses activités : voile, canoë-kayak, char à voile, surf, kite-surf, plongée...

Cet appel à projets « Innovation et modernisation des centres nautiques » s'inscrit dans le cadre de la politique régionale de l'accompagnement des entreprises touristiques.

**L'appel à projets « Innovation et modernisation des centres nautiques » a pour objectif principal de développer l'accueil des clientèles touristiques par :**

- l'amélioration des espaces et des services (rénovation, réagencement, mise en accessibilité...),
- l'amélioration du confort dans les vestiaires, sanitaires...
- la modernisation des espaces extérieurs des centres nautiques.

## **( Projets concernés**

Cet appel à projets s'adresse aux particuliers et aux personnes morales implantés en Pays de la Loire et exploitant un centre nautique. Il est destiné aux opérateurs déjà en activité en 2011.

Dans le cadre de cet appel à projets, un seul dossier sera retenu par centre nautique pour l'ensemble de la période d'existence du dispositif. Il est donc fortement conseillé de présenter un projet le plus complet possible. Sont concernés les projets d'investissement, de rénovation et de modernisation de l'accueil des clientèles touristiques.

# **Critères de sélection**

les critères présentés ci-dessous sont cités par ordre décroissant d'importance

- 1.** Le projet de développement du tourisme nautique, des loisirs nautiques et du nautisme scolaire de la structure nautique,
- 2.** La participation du centre nautique aux différentes actions proposées par la Région et l'Agence régionale des Pays de la Loire (Académie e-tourisme, balades nautiques, actions collectives nautisme en lien avec la Ligue de voile des Pays de la Loire),
- 3.** La mise à disposition des flottes, supports et matériels adaptés à la clientèle touristique et à différents types de pratiques (découverte, initiation, apprentissage, perfectionnement),
- 4.** Le caractère innovant, social et environnemental du projet (éco conception, accessibilité...),

## **( Un appel à projets pour quelle durée ?**

Cet appel à projets est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013. Les projets présentés devront être réalisés dans un délai maximal de deux ans à compter de la date de la signature de la convention.



## **( A qui s'adresse cet appel à projets ?**

Cet appel à projets s'adresse à toutes les structures nautiques, personnes morales, de droit public ou privé implantées en Pays de la Loire, à savoir :

- entreprises (sous forme sociétaire),
- établissements publics,
- collectivités territoriales,
- associations.

- 5.** La saisonnalité : les prestations sont proposées au moins 4 mois dans l'année (présenter le nombre de jours d'activités sur l'année et la période d'ouverture),
- 6.** Les emplois : le nombre de permanents et le nombre de saisonniers dans la structure et les projets de création d'emplois,
- 7.** Le nombre de pratiquants par cible de clientèle du centre nautique : habitants des Pays de la Loire, jeunes, touristes, public scolaire...
- 8.** La mise en place d'outils d'évaluation des activités nautiques : enquête de satisfaction clientèle, observation des clientèles, suivi client...
- 9.** L'engagement des structures dans les démarches d'amélioration de la qualité des prestations nautiques, d'adaptation de l'offre à la demande, d'observation des clientèles...

Pour les entreprises, pourront bénéficier de ce dispositif les petites entreprises au sens de la recommandation de l'annexe 1 du règlement général d'exemption CE n° 800/2008 du 6 août 2008 portant définition des petites entreprises (moins de 50 salariés équivalent temps plein et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 10 millions d'euros).

Le porteur de projet doit être une personne morale clairement identifiée dont le siège social ou la localisation est en Pays de la Loire et qui sera le seul bénéficiaire des subventions régionales.

Il est précisé que le versement de l'aide aux entreprises s'inscrit dans le cadre des règlements d'exemption communautaire de minimis (n°1998/2006). Dans ce cadre, le montant de l'aide allouée est donc fonction des aides reçues par ailleurs par le demandeur de la subvention.

## Modalités de soutien financier

Le soutien financier des projets par le Conseil régional des Pays de la Loire se fera de la manière suivante :

	Plancher des dépenses subventionnables (HT)	Plafond des dépenses subventionnables (HT)	Taux Région
<b>Actions matérielles</b>			
- amélioration des espaces et des services (rénovation, réagencement, mise en accessibilité...), - amélioration du confort dans les vestiaires, sanitaires... - modernisation des espaces extérieurs.	5 000 €	100 000 €	25 %
Participation du centre nautique aux « Balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire » mises en place par l'Agence régionale de développement et le Comité Régional Olympique et Sportif			+ 5 %
<b>Dépenses spécifiques pour l'amélioration de l'accueil et de la pratique des publics handicapés</b>			
Établissement engagé dans une démarche de valorisation des publics handicapés (label « Tourisme et Handicap », démarche Handisport ou Sport Adapté)			+ 10 %
<b>Actions immatérielles</b>			
Diagnos-tics et audits de fonctionnements du centre nautique (hors diagnostic et études techniques des bâtiments et audits comptables)	2 000 €	15 000 €	50 %

\* Les labels ou certifications doivent être obtenus avant la date d'expiration de la convention signée avec le bénéficiaire.

### DEPENSES NON ÉLIGIBLES

- le matériel nautique (flotte, gilets de sauvetage, accastillage...)
- le matériel d'occasion,
- les biens acquis par crédits bail,
- les prestations non réalisées par des entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Services ou au Répertoire des Métiers,
- les factures inférieures à 100 € HT.

# **Contacts**

## **Pour obtenir le dossier d'inscription de cet appel à projets vous pouvez :**

- le télécharger sur le site de la Région Pays de la Loire [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr) (rubrique « les services en lignes / appels à projets »)
- le demander par courrier à :

**Monsieur le Président du Conseil régional des Pays de la Loire**  
Direction des Actions et Innovation Economiques et International  
Service Economie Locale et Tourisme  
Pôle Aménagements et Filières Touristiques  
44966 NANTES CEDEX 9

## **Pour plus de renseignements :**

**Brendan LE RESTE**  
responsable du pôle « Aménagements et filières touristiques »  
[brendan.le.reste@paysdelaloire.fr](mailto:brendan.le.reste@paysdelaloire.fr)

**Alice CHANSON**  
gestionnaire du pôle « Aménagements et filières touristiques »  
[alice.chanson@paysdelaloire.fr](mailto:alice.chanson@paysdelaloire.fr)

**Tél : 02 28 20 51 41**